

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE D'ORCIERES

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

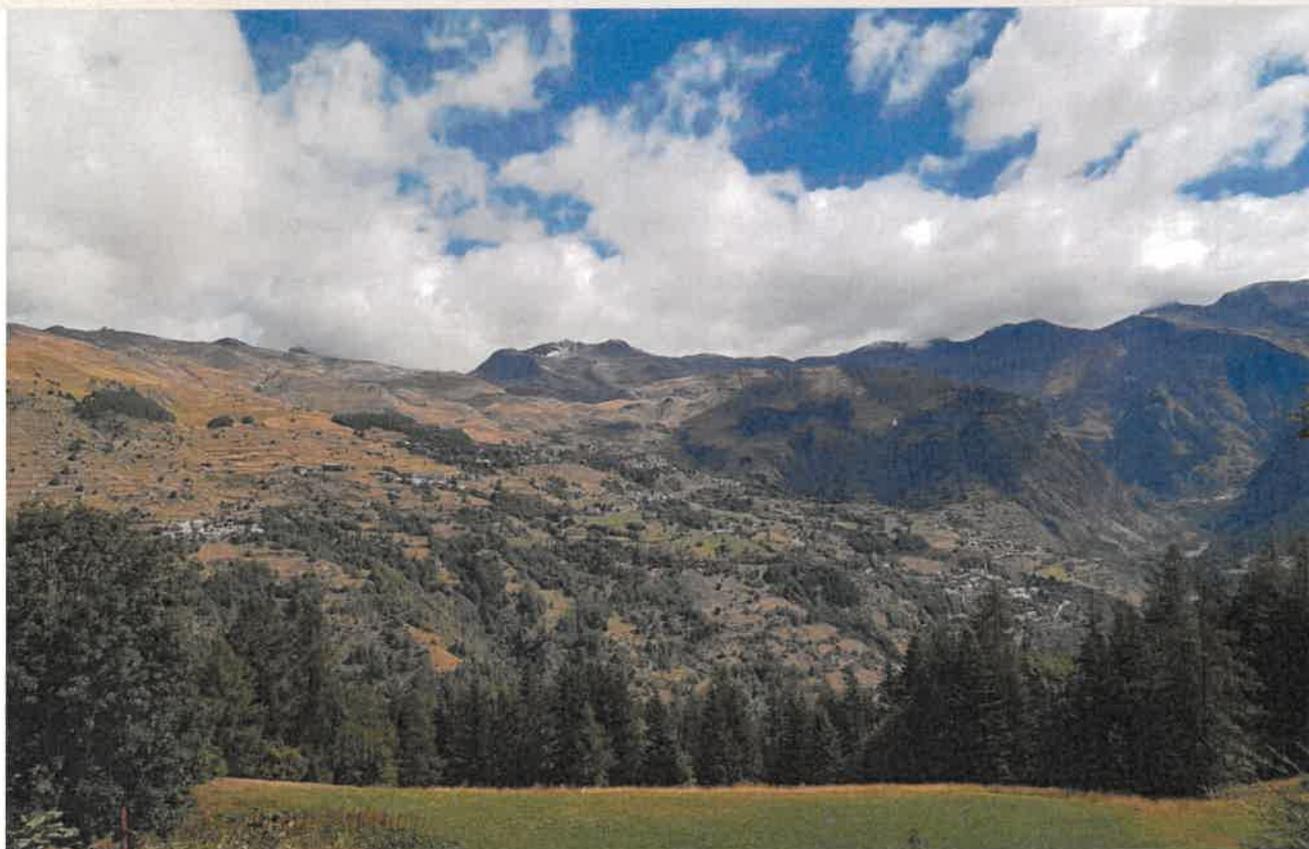
Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 005-210500963-20241003-AR2024_174R-AR



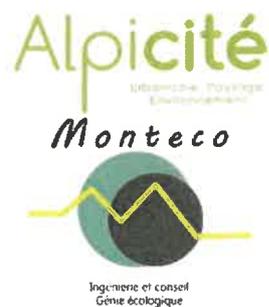
PLAN LOCAL D'URBANISME



5. ANNEXES

Révision générale du PLU approuvée le : 7 décembre 2024

Mise à jour du PLU n°1 effectuée le : **3 OCT. 2024**



SOMMAIRE DES ANNEXES

Pièce 5 : Annexes

Pièce 5.1 : Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Pièce 5.1.1 : Liste des SUP

Pièce 5.1.2 : Informations relatives à la servitude AC3

Pièce 5.1.3 : Informations relatives à la servitude EL10

Pièce 5.1.4 : Informations relatives à la servitude AS1

Pièce 5.1.5 : Informations relatives à la servitude PM1 (PPRn)

Pièce 5.2 : Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Pièce 5.3 : Bois ou forêts relevant du régime forestier

Pièce 5.4 : Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Pièce 5.5 : Schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées

Pièce 5.6 : Zones à risque d'exposition au plomb

Pièce 5.7 : Périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement

Pièce 5.8 : Le risque radon

Pièce 5.9 : Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Prémption Urbain (DPU) dont le DPU renforcé

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le



ID : 005-210500963-20241003-AR2024_174R-AR

Les autres annexes prévues par le code de l'urbanisme (articles L151-43 et R151-51 à 53) ne concernent pas la commune d'Orcières.